



Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue
DÉLIBÉRATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 26 septembre 2025

DÉLIBÉRATION N°CS-2025-030

Objet : Participation au troisième appel à projet LEADER 2023-2027 partager et préserver durablement la diversité de nos patrimoines matériels et immatériels

L'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue, légalement convoqué le 10 septembre 2025 s'est réuni à Arles le 26 septembre 2025 à 09h30 sous la présidence de **Madame Anne CLAUDIUS-PETIT**.

Madame Anne CLAUDIUS-PETIT a ouvert la séance à laquelle ont été présents ou représentés 15 membres sur 23, soit 57 voix sur 92.

Étaient présents Mesdames et Messieurs : Anne CLAUDIUS-PETIT, Cyril JUGLARET, Martine AMSELEM, Catherine BALGUERIE-RAULET, Eva CARDINI, Pierre RAVIOL, Marie-Christine CONTRERAS, Aline CIANFARANI, Joan BERGENEAU, Bernard ARSAC

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs : Jacqueline BOUYAC représentée par Anne CLAUDIUS-PETIT, Patrick de CAROLIS représenté par Pierre RAVIOL, Christelle AILLETT représentée par Marie-Christine CONTRERAS, Jérôme BERNARD représenté par Aline CIANFARANI, François JOURDAN représenté par Bernard ARSAC,

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs : Ludovic PERNEY, Mandy GRAILLON, Corinne CHABAUD, Martial ALVAREZ, René RAIMONDI, Daniel CARLOTTI, Emmanuel LESCOT, Frédéric GIBERT, Jean-Paul GAY

Invités permanents avec voix consultatives : Jacques MAILHAN, Sébastien ABONNEAU, Didier HONORE, Bertrand MAZEL

Assistaient à la séance : Aline MARTIN, Raphaël BILLÉ, Magali GORCE, Estelle ROUQUETTE, Christophe FONTFREYDE, Lydie CATALA-MALKAS, Delphine MAROBIN-LOUCHE, Victor CARTON, Delphine TOURTE, Bérénice JAECK—ROCHETTE, Nathalie ALONSO, Elodie EQUEL, Emilie IPSILANTI

DÉLIBÉRATION N°CS-2025-030

Objet : Participation au troisième appel à projet LEADER 2023-2027 partager et préserver durablement la diversité de nos patrimoines matériels et immatériels

Le Comité Syndical,

Vu le décret 70-873 du 25 septembre 1970 instituant le parc naturel régional de Camargue,
Vu la loi n°2007-1773 du 17 décembre 2007 relative au Parc naturel régional de Camargue,
Vu l'arrêté préfectoral du 01 décembre 2004 portant création du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue,
Vu les articles L.333-1 et suivants du Code de l'Environnement définissant les Parcs naturels régionaux et leur champ d'application
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°2011-177 du 15 février 2011 portant renouvellement de classement du Parc naturel régional de Camargue et adoption de sa Charte,
Vu le décret n°2018-49 du 29 janvier 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional de Camargue jusqu'au 15 février 2026,
Vu la délibération n°CS-2025-001 du 31 janvier 2025 relative au programme d'actions 2025,
Vu l'avis de la commission Patrimoine, culture et traditions réunie le 02 septembre 2025,

Considerant

- Que Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue (SMG-PNRC) met en œuvre les missions dévolues par le Code de l'Environnement et déclinées dans sa charte
- Qu'il s'appuie pour ce faire, sur un réseau d'organismes partenaires, et sur le musée de la Camargue, dont il assure la gestion,
- Que le musée de la Camargue marquera, en 2026, l'Année Internationale des Parcours et des Eleveurs en présentant une nouvelle exposition consacrée à l'agropastoralisme en Camargue, hier, aujourd'hui et demain,
- Que cette thématique sera renforcée par un partenariat avec la Maison de la Transhumance de Salon de Provence, organisme partenaire, qui souhaite répondre à un appel à projet LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale), dispositif de l'union européenne qui vise à soutenir le développement des zones rurales, instruit par le Groupe d'Action Locale (GAL) du Pays d'Arles (regroupement d'acteur locaux du territoire),
- Qu'il s'agira de valoriser l'inscription de "La transhumance, déplacement saisonnier de troupeaux" sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel (PCI) de l'humanité par l'Unesco, ainsi que le sentier de Grande Randonnée "La Routo" (GR69),
- Que la participation du SMG-PRNC consiste en l'affichage de l'exposition sur l'agropastoralisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Decide

- De répondre au troisième appel à projet LEADER 2023 -2027- "Partager et préserver durablement la diversité de nos patrimoines matériels et immatériels" en partenariat avec la Maison de la Transhumance de Salon de Provence,
- D'autoriser la Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer toutes pièces et actes utiles, relatifs à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,



Comité syndical du 26 septembre 2025
Délibération n° CS-2025-030

REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250926-CS_2025_030



CONSEIL CONSULTATIF
Commission 4 : Patrimoine, culture et traditions
Réunion n°5 du 02.09. 2025 à 16h30

Mas du Pont de Rousty

Compte-rendu des débats

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Consultatif du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional de Camargue s'est réuni à Arles le 2 septembre à 16h30 sous la présidence de **Monsieur Gaël Hemery, président de la commission.**

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Annelyse CHEVALIER, Escolo de Camargo
Jacques BOYER, Festiv'Arles
Sylvie DENANTE, Chemins Libres de Camargue
Alain DERVIEUX, UMR Espace DESMID
Jérôme FERTON, Office de tourisme des Saintes Maries de la Mer
Isabelle SECRETAN, Chemins Libres de Camargue
Bruno SCHNEBELIN, Compagnie Ilotopie représenté

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Virgile ALEXANDRE, Eleveurs français de taureaux de combat
Béranger AUBANEL, Capitaine de la Nacioun Gardiano
Marie ARNAUDET, Accordances
Monique ASCOËT, Renouveau des Prémices du riz
Catherine BALGUERIE-RAULET, Adjointe à la mairie d'Arles
Chloé BONNETAIN, théâtre national du Citron Jaune
Jacqueline BOUYAC, Conseillère départementale
Hervé BERNARD, Prouvènço Aficioun
Marie-Pierre CALLET, Conseillère départementale
Eva CARDINI, adjointe à la mairie pour Salin-de-Giraud
Corinne CHABAUD, Conseillère départementale
Marie-Christine CONTRERAS, Conseillère municipale des Saintes Maries de la Mer
Frédéric COULOMB, Cabanonniers Port Saint Louisiens

REÇU EN PREFECTURE

le 02/10/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-251302295-20250926-CS_2025_030

Jean-Claude FALASCHI, Plaisanciers de Beauduc
Sylvie FELINE, mairie des Saintes-Maries-de-la-Mer
André GROSSO, L'Essence ciel
Christiane HEMERY, Camargo Souvajo
Jean Jacques JONIN, Antique Confrérie des gardians
Clotilde MANAUD, MAISON DU CHEVAL CAMARGUE
JEAN-LOUIS PLO, Eleveurs de chevaux de race Camargue
Jacques MAILHAN, Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône
Claire MAILHAN, AOP Taureau de Camargue
Alfred MARTINEZ, Fédération départementale des chasseurs
Alfred MICHEL, Chasse maritime de Camargue
Joanne MICHELUTTI, CPIE Rhône Pays d'Arles
Jacques NOU, président du Conseil consultatif
Vincent RAMON, Les Amis du Vieil Arles
Roland ROUX, CPIE Rhône Pays d'Arles
Dominique SALOMON, Les Amis du Vieil Arles
Pascal SERVERA, théâtre national Citron Jaune
Isabelle SOLDEVILA, CIQ de Trinquetaille
Jean Charles TABACCHI, Collectif Prouvènço
Francis TURELIER, L'Essence ciel

Assistaient à la séance :

Mélissandre COLOM, Parc naturel régional de Camargue
Marion CROIZEAU, Parc naturel régional de Camargue
Christophe FONTFREYDE, Parc naturel régional de Camargue
Delphine TOURTE, Parc naturel régional de Camargue

Estelle ROUQUETTE, Parc naturel régional de Camargue

Ordre du jour :

- **Point sur la révision de la Charte. Prochains rdv dont le séminaire Interacteurs du 16/09**
- **Le Procès du sel. Son programme, ses objectifs et son calendrier**
- **Projet de programme de travail du Parc en 2026**
- **Partage d'informations**

La commission s'ouvre par un hommage à **Louis Borel (1929-2025), ingénieur hydraulicien, écrivain** qui a voué sa vie au service du Pays d'Arles en dirigeant le service hydraulique de la Direction Départementale de l'Agriculture des Bouches-du-Rhône. Formé à l'école nationale du Génie Rural, cet artisan de l'aménagement du territoire a joué un rôle central dans la création du Parc naturel régional de Camargue. Louis Borel avait acquis une grande connaissance de l'histoire du territoire auquel il a consacré plusieurs ouvrages, aux Saintes-Maries-de-la-Mer, à la Crau, à la Roubine du Roy et venait d'achever une histoire de Saint Gilles qui paraîtra prochainement.

1- Point sur la révision de la Charte

1. Priorisation des enjeux
2. Point sur le calendrier de la révision de la Charte
3. Séminaire interacteurs « Prospective » du 16/09

La charte actuelle sera caduque fin-février 2026. La nouvelle charte ne sera pas encore ratifiée. Le classement sera suspendu quelques temps mais cela arrive à d'autres parcs

2- Le Procès fictif du sel. Son programme, ses objectifs et son calendrier

La démarche du Procès du Sel s'inscrit dans le cadre du [Programme de recherche action ERABLE](#) pour croiser et faire dialoguer les connaissances scientifiques et ancestrales par la médiation artistique.

L'équipe qui a répondu à l'appel à projet : Agence Bipolar, agence artistique + Pascal Ferren, philosophe urbaniste + Raphaël Mathevet, directeur de recherche CNRS met en œuvre le procès avec l'appui technique du Parc et de la Réserve de biosphère. Cette fiction territoriale envisage le sel comme un motif environnemental accusé dans un procès fictif, invitant l'ensemble des vivants camarguais à témoigner. Le Procès du sel se veut un événement rassembleur, créateur d'un récit commun. Il est un prétexte pour explorer avec toutes celles et ceux qui composent ce territoire, les possibilités d'adaptation et de transformation des activités humaines en Camargue face à la salinisation des milieux et aux impacts du changement climatique.

Le procès du Sel se tiendra le 28 novembre 2025 à la Chambre de commerce d'Arles.

Merci de confirmer votre présence

Contact Agence Bipolar : Mathieu Argaud - 06 11 56 30 51 - mathieu.argaud@bipolar-production.com

3- Proposition de programme culturel pour le Parc et le musée en 2026

Le programme 2026 est organisé selon la charte 2011-2026 en vigueur

AMBITION 3. RENFORCER LA SOLIDARITE TERRITORIALE, LA COHESION SOCIALE ET AMELIORER LE CADRE DE VIE

9 Valoriser les traditions vivantes et la diversité des identités par la création et l'échange

9.2 Mettre en œuvre un programme culturel et pédagogique annuel au musée

Jusqu'en septembre 2026, le programme culturel et pédagogique du Parc s'appuiera sur l'exposition *Avec ou sans sel ?* produite par le Parc au Musée de la Camargue en 2024.

Ce programme favorisera la création actuelle et l'échange, notamment en accompagnant le projet de l'association des Riverains du Vaccarès d'installer une série d'œuvres d'artistes sur leur propriété, en partenariat avec la Réserve nationale.

9.4 Renouveler les expositions temporaires au Musée de la Camargue

- de décembre 2025, à juin 2026, l'exposition ***Marie Hugo, la Camargue en héritage*** retracera le lien filial de Marie Hugo avec la Camargue.
- de juillet à octobre 2026, l'exposition ***Merveilles au pays de Mireille***, coproduite par le Parc avec l'Ecole nationale supérieure de paysages de Marseille, la fondation LUMA et l'association Musée d'art Gustave Fayet à Fontfroide dans le cadre de la saison Gustave Fayet 2025-2026 présentera les travaux d'étudiants accueillis en Camargue pour deux ateliers d'étude et de création sur l'évolution des paysages. Le fil conducteur est celui des paysages de Mireille, l'œuvre de Frédéric Mistral, illustrée par Gustave Fayet et leur perception actuelle. Cette exposition sera inscrite au programme « Arles associé » des Rencontres ».

9.3 Présenter une nouvelle exposition sur le thème de l'agropastoralisme

L'année 2026 proclamée par les nations unies « Année Internationale des Parcours et des Éleveurs », sera l'occasion de présenter à partir d'octobre une exposition consacrée à l'agropastoralisme en Camargue hier, aujourd'hui et demain. On y illustrera la multifonctionnalité des zones agricoles et naturelles. Cette exposition sera réalisée avec la participation des membres du Conseil de Parc et du Comité de soutien, experts en ce domaine. Un comité de pilotage sera composé avec les associations d'éleveurs, arrosants et agriculteurs.

Cette thématique donnera lieu à un partenariat avec la Maison de la Transhumance et le Parc naturel régional des Alpilles pour le projet Leader coopération La Routo piloté par le Pays d'Arles. Il s'agira de valoriser l'inscription de « la Transhumance, déplacement

saisonnier de troupeaux » sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel (PCI) de l'humanité par l'Unesco, ainsi que le sentier de Grande Randonnée « La Routo » (GR69) pour le relier avec les drailles de Camargue et de faire du Musée de la Camargue une boucle du GR69.

9.5 Identifier et valoriser le patrimoine culturel immatériel camarguais

Conformément à son Projet scientifique et culturel, les activités du musée s'orientent depuis 2025 vers le patrimoine culturel immatériel des groupes sociaux présents en Camargue, leur recensement, leur valorisation, leurs modes de transmission.

En 2026, le patrimoine vivant des cabaniers et cabanonniers de Camargue, leurs pratiques, savoirs-faires et sociabilité seront collectés afin de recueillir les spécificités de cette culture reconnue comme intrinsèque des lagunes du sud de la France et de la Méditerranée.

Cette recherche associera la commission Culture, patrimoine et tradition du Conseil consultatif du Parc dans l'objectif de produire un recueil technique sur ce thème et d'inscrire la valorisation et la protection de ce patrimoine dans la future charte du Parc dans le respect de la réglementation.

Le sujet ouvre un débat sur le statut complexe de ces constructions initialement vouées à être déplacées, leur vulnérabilité et leur rapport à la Loi. Il est dit que la valeur patrimoniale des usages liés aux cabanes et cabanons est indéniable. Ils ont donné lieu à des travaux de sociologues, ethnologues (Laurence Nicolas, *L'utopie des grattes-plages*, 2^{ème} édition 2025, Arnaud Bizalion), les DRAC Occitanie et Paca ont traité de nombreux dossiers et démarches conduites pour leur reconnaissance. Sylvie Denante, dans sa mission pour l'architecture à la DRAC Paca témoigne auprès des membres de la commissions des difficultés posées par ce sujet. La limite entre le cabanon et la construction en dur qui s'éloigne de la philosophie initiale est floue. Cela doit être un point de vigilance. Selon où se situent les cabanes, les difficultés d'y accéder et d'acheminer des matériaux de construction préservent des débordements.

Le prochain Bureau du Parc examinera une motion proposée pour la préservation du patrimoine et du mode de vie des cabaniers et cabanonniers de Camargue pour relancer les actions du Parc en faveur de cette culture qui représente une part considérable du patrimoine camarguais en raison de leur existence depuis les rives du Petit Rhône aux Saintes-Maries-de-la-Mer, jusqu'à Port Saint Louis du Rhône en passant par Beauduc et Salin de Giraud. Plus largement, ils appartiennent au patrimoine méditerranéen.

Jérôme Ferton qui est lui-même propriétaire d'un cabanon aux Saintes-Maries-de-la-Mer souligne la diversité des situations juridiques selon l'implantation de la structure dite « mobile ». La raison pour laquelle ces constructions n'ont pas d'existence légale sur des parcelles qui, dans le cas de la sienne, sont cadastrées comme privées.

4- Partage d'informations entre membres de la commission

Isabelle Secrétan pour l'association « Chemins libres de Camargue » poursuit avec Sylvie Denante le projet d'ouvrir les sentiers de randonnée au public. Les chemins de randonnée sont des outils de découverte et de connaissance du territoire pour les camarguais eux-mêmes. C'est une demande forte de la population qui méconnait le territoire dans son ensemble. Les chemins sont des éléments forts du patrimoine. Il ne s'agit pas de les ouvrir en permanence mais ponctuellement. On pourrait travailler par tronçons (du mas de la Cure jusqu'à la draille de Méjanes). L'association bute sur des obstacles aménagés au fil du temps (roubines, haies), sur des propriétés privées également sur les terrains du Conservatoire du littoral qui devraient être ouverts puisque publics, c'est le cas des Grandes cabanes du Vaccarès gérées par l'OFB. L'association a demandé le soutien du Parc pour identifier les boucles sur lesquelles travailler puis appuyer les demandes de balisage auprès des collectivités.

Alain Dervieux cite l'exemple des marais du Paty donnés en gestion à la société de chasse qui pourraient être accessibles en dehors des périodes de chasse.

Jacky Boyer, ancien de la DDTM rappelle que l'Etat a autorité sur tous les types de voies et chemins même communaux qui sont donnés en gestions aux mairies.

Les agents du Parc comme les membres de Chemins libres de Camargue ont été conviés par le Pays d'Arles à participer à une journée d'atelier sur le projet de GR Pays d'Arles qui vise à relier les Alpilles, la Crau et la Camargue. Isabelle Secrétan souligne l'intérêt d'avoir mis en commun les tracés possibles et espère comme l'ensemble des membres que le Pays d'Arles pilote de ce projet de GR aboutira à sa réalisation.

Le Président lève la séance à 18h30

Gaël Hemery

